Pour une inscription occasionnelle (une fois dans le mois) ou non planifiée l'inscription ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles et le tarif maximum sera appliqué (voir ci-dessous) pour les personnes en recherche d'emploi, sur présentation d'un justificatif, le tarif sera calculé en fonction du quotient familial.

Pour les vacances scolaires : Une inscription spécifique est nécessaire.

Des permanences d'inscriptions téléphoniques ont lieu à chaque périodes de vacances (elles sont indiquées sur les programmes distribués dans les écoles).

La participation financière des mercredis et des vacances scolaires est calculée en fonction du quotient familial de la CAF (fournir votre attestation de quotient familial ou votre numéro d'allocataire ) et du nombre de journées ou de demi -journées choisi par la famille.

Pour les familles non allocataires fournir votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.

L'adhésion familiale au Centre Social (valable de juillet à juin) est obligatoire 12 € à régler à l'inscription.

\* Demi-journée : 0,75 % du quotient familial (minimum 1,55 € maximum 8 € sans aide)

\* Journée : 1,90 % du quotient familial (minimum 4,5 € maximum 17 € sans aide) Plus coût du repas pour les vacances scolaires

Semaine de 5 après-midi : 3 % du quotient familial (minimum 7,20 € maximum 33 € sans aide).

Semaine de 5 journées : 8 % du quotient familial (minimum 20 € maximum 75 € sans aide) Plus coût des repas

**Réduction** - 10% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant (présent)

- 20 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (présent)

Différentes aides peuvent venir en déduction des tarifs pour les vacances scolaires (CAF, mairies, CE....).

Après déduction des aides, une participation minimale reste à la charge des familles soit:

1 euro par demi-journée.; 3 euros par journée.

Pour les enfants présents une demi-journée avec le repas, un forfait de 2 euros s'ajoutera au coût de celle-ci.

### LE RÈGLEMENT EST EXIGÉ À L'INSCRIPTION ET VALIDE LES RÉSERVATIONS.

En cas d'absence de l'enfant les jours prévus, il n'y aura pas de possibilité de remboursement, sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical. Un avoir à utiliser dans l'année vous sera délivré pour une autre période sur présentation d'un certificat médical.

# CENTRE SOCIAL D AMPLEPUIS

12 rue du 11 Novembre Tél: 04/74/89/34/55 E-mail: csampl69@wanadoo.fr

Site: www.centresocial-amplepuis.fr

Vous inscrivez votre enfant à

## L'ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES



#### Saison 2016/2017

vous devez savoir :

Ses finalités: L'accueil loisirs existe depuis 46 ans sur la commune d'Amplepuis. Il propose aux enfants, durant leurs temps de loisirs et leurs temps libres, des activités dans un but de socialisation et d'éducation. ex : jeux, sports, dessins, peintures, modelages, etc...

Il offre aussi aux familles, la sécurité de savoir leurs enfants accueillis par un personnel compétent, dans des horaires précis, adaptés au mieux à leurs besoins.

<u>Son agrément</u>: Le Centre Social est agréé pour son Accueil de Loisirs par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Rhône-Alpes. Cet agrément est un label de qualité impliquant des obligations. C'est aussi un engagement que prend le Centre Social de respecter les exigences réglementaires (en matière de locaux, de fonctionnement, d'encadrement) et pédagogiques (les activités doivent rester ludiques et récréatives).

Son financement : La participation des familles ne couvre pas le coût réel de l'Accueil de Loisirs. La Municipalité d'Amplepuis et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône participent au financement.

#### Son règlement intérieur :

<u>Présentation</u>: un lieu, un espace et un service pour s'amuser ,jouer entre copains, tout en se familiarisant à la vie en collectivité.

Un accueil est possible pour les enfants porteurs de handicap après rendez-vous et entretien avec le directeur de l'accueil de Loisirs pour établissement d'un PAI. Possibilité d'accueillir les enfants de plus de 12 ans.

Les mercredis les enfants sont admis à partir de 4 ans dans les locaux du Centre Social.

Les vacances scolaires les enfants sont admis à partir de 3 ans, les 3-5 ans sont accueillis dans le locaux du Pôle Petite Enfance », les 6-12 ans au Centre Social.

Afin de respecter le rythme et les capacités de chacun, les enfants sont répartis par tranches d'âge lors des activités :

Maternelle  $\rightarrow$  4-6 ans (à partir de 3 ans pendant les vacances scolaires) CP au CM2  $\rightarrow$  6-12 ans

L'encadrement est assuré par du personnel formé et diplômé.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est à votre disposition.

Il se fixe comme objectif de:

- · Favoriser l'expression, la création tout en restant ludique
- · Développer l'autonomie et la prise de responsabilité
- · Permettre l'évolution de chaque enfant en toute sécurité

#### L'accueil

- Soit en demi journée :
  - Matin = 7h20 à 12h00 (accueil entre 7h20 et 9h00)
  - A-Midi = 13h20 à 18h00 (accueil entre 13h20 et 14h00)
- Soit en journée complète (mêmes horaires)

Pour les mercredis ouverture uniquement l'après-midi\*

- \*A la demande des parents les enfants peuvent être pris en charge à la sortie de l'école à 11h30 puis prendre leurs repas au Centre Social.
- → repas fourni par la famille et réchauffé par nos soins pour les mercredis
- $\rightarrow$  repas chaud fourni par un traiteur pour les vacances scolaires.

le centre prévoit le goûter

Déroulement d'une journée type : (vacances scolaires)

De 7h20 à 9h Temps d'accueil et de jeux De 9h à 10h Goûter + temps récréatif De 10h à 11h30 Temps d'activité De 11h30 à 12h Jeux et temps d'accueil De 12h à 13h REPAS De 13h à 14h Temps calme ou sieste De 13h20 à 14h Temps d'accueil et de jeux De 14h à 16h Temps d'activité De 16h à 17 Goûter + temps récréatif De 17hà 18h Jeux et temps d'accueil Activités du mercredi : demander le programme !

**L'après-midi** un atelier à thème est organisé sur plusieurs séances (ex: cuisine/dessin/construction, cerf volant etc..)

L'activité offre à l'enfant la possibilité de découvrir, de s'initier et de se perfectionner dans des domaines techniques et manuels.

<u>Activités vacances scolaires</u> Programmes distribués dans les écoles 1 mois avant les vacances

. Un thème donne lieu à diverses activités manuelles, grands jeux, spectacle, sortie, etc...

**En juillet**, des stages et des séjours sont organisés dans le cadre de l'Accueil de loisirs Intercommunal

<u>Responsabilité</u>: L'enfant doit être remis en « main propre » à l'équipe d'animation. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité envers les familles en dehors de la structure d'accueil et des horaires de fonctionnement.

Les modalités de départ de l'enfant (seul ou accompagné) sont définies à l'avance et portées sur la fiche d'inscription. <u>Toutes modifications doivent être faîtes par écrit et signées des parents.</u> (Une pièce d'identité pourra être demandée)

<u>Inscription</u>: priorité aux familles d'Amplepuis dont les parents travaillent. Les autres familles et celles des communes extérieures sont accueillies en fonction des places disponibles

Les informations relatives à l'inscription de votre enfant sont informatisées et soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés du 6 Janvier 1978 ». Conformément à son article 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

- a) fiche d'inscription : une fiche d'inscription administrative annuelle (année scolaire) est à remplir préalablement. Si des changements interviennent durant l'année, vous devez les signaler.
- **b)** fiche sanitaire : vous devez obligatoirement remplir et signer une fiche sanitaire. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite d'une omission sur la fiche sanitaire.

<u>Les vaccins obligatoires</u>: Tétanos, Dt polio joindre *photocopie du carnet de santé* sinon vous devez nous fournir un certificat médical de contre indication

Toute maladie contagieuse doit être signalée et l'enfant gardé à la maison

<u>Pour les mercredis</u>: vous devez nous indiquer entre chaque période de vacances scolaires le nombre de mercredis que vous souhaitez réserver pour votre enfant. Ainsi le Centre pourra prévoir les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement